



Précis DES faits

Juin 2017

Division de la recherche et de la statistique

Enquêtes préliminaires

La présente fiche d'information s'appuie sur des données accessibles au public tirées d'études et de publications publiées en 2005 et 2017 par les gouvernements canadiens et les établissements universitaires, de même que sur des données tirées de demandes spéciales présentées au Centre canadien de la statistique juridique ainsi que d'un rapport de recherche interne produit par le ministère de la Justice.

Diminution du nombre de causes traitées¹ par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour une cinquième année consécutive

En 2014-2015, 328 028 causes, pour un total de 992 635 accusations, ont été traitées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, ce qui représente une diminution de 13 % par rapport à l'année précédente et qui reflète la tendance à la baisse observée pour une cinquième année consécutive.²

¹ Tel que défini par Statistique Canada, une cause regroupe toutes les accusations portées contre la même personne ou société, dont les principales dates se chevauchent (date de l'infraction, date de l'introduction, date de la première comparution, date de la décision) et qui ont fait l'objet d'une décision finale.

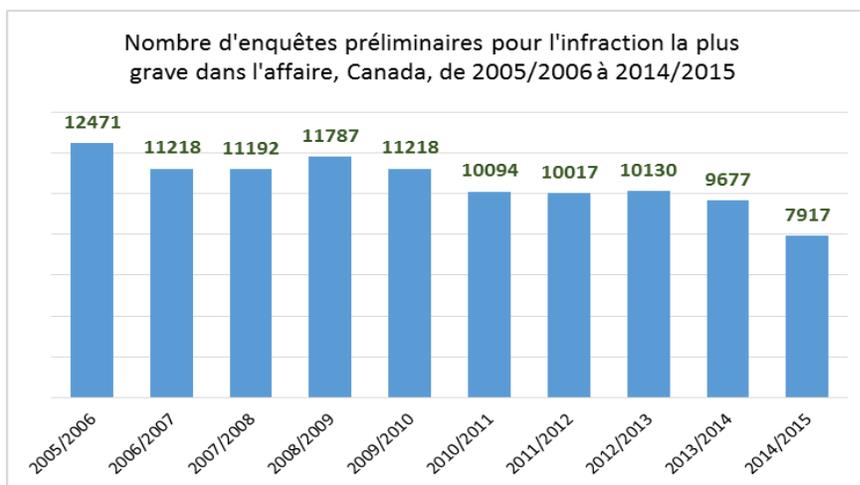
² Les données provenant des cours supérieures de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan n'ont pas pu être extraites des systèmes d'information électroniques de ces provinces et, par conséquent, n'ont pas été déclarées. Source: Statistics Canada. *Tableau 252-0053 - Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, nombre de causes et d'accusations selon le type de décision annuel (nombre), CANSIM (base de données).* (accès: avril, 2017)





Nombre d'enquêtes préliminaires à l'égard des infractions les plus graves dans les causes a diminué au cours des 10 dernières années

Au cours de 2014-2015, 7 917 enquêtes préliminaires ont été prévues ou tenues à l'égard des infractions les plus graves reprochées dans ces causes particulières (incluant les causes pour adultes et jeunes)^{3,4}. Le nombre d'enquêtes préliminaires prévues ou tenues en ce qui concerne les plus graves accusations portées a diminué de 37 % au cours des 10 dernières années (12 471 enquêtes préliminaires en 2005-2006).



Les enquêtes préliminaires peuvent avoir une incidence sur le temps requis pour le règlement des causes⁵

En 2014-2015, la majorité (81 %; n = 7 432) des causes pénales portées devant les tribunaux touchant des adultes (causes portées devant les tribunaux provinciaux et supérieurs) et dont une enquête préliminaire a été exigée et/ou tenue pour l'une des accusations dans l'affaire ont été réglées en moins de 30 mois. Les causes restantes (19 %; n = 1 747) ont été réglées en 30 mois ou plus.

³ Il est important de noter que si la cause est déferée à une cour de juridiction supérieure, les données liées à cette affaire dans l'EIJTC lui sont également transférées. Dans les provinces et les territoires où il n'y a pas de cour supérieure, ces données sont perdues et peuvent donc donner lieu à un dénombrement incomplet des enquêtes préliminaires tenues dans certains d'entre eux. Les données des cours supérieures ne sont pas disponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan.

⁴ Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, EITJC. Prendre note que la répartition du nombre de causes traitées par voie de procédure sommaire et par voie de mise en accusation n'est pas disponible et que la proportion d'enquêtes préliminaires tenues dans les causes admissibles ne peut donc pas être établie à partir des données récentes. En outre, les données de l'EITJC ne permettent pas de déterminer si une enquête préliminaire a effectivement été tenue.

⁵ Les données provenant des cours supérieures de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan sont exclues en raison de leur non-disponibilité. Source : Maxwell, A. (2017). Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2014-2015, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.



Résultats mitigés concernant la probabilité d'un procès à la suite d'enquête préliminaire

D'après une recherche menée par le ministère de la Justice Canada⁶, la tenue d'une enquête préliminaire n'a pas eu d'incidence sur la probabilité qu'un procès ait lieu, tandis que la recherche de Mme Webster⁷ a conclu que certains éléments de preuve indiquent qu'une enquête préliminaire diminuait la probabilité de la tenue d'un procès⁸.

Modifications de 2004 à l'enquête préliminaire

D'après une recherche menée par le ministère de la Justice Canada⁹, il y a eu une diminution de 20 % du nombre d'enquêtes préliminaires à la suite des modifications de 2004 apportées par le projet de loi C-15A¹⁰.

⁶ Enquêtes préliminaires : Analyse des répercussions des modifications proposées au projet de loi C-15A, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada (rapport interne). L'étude sur les enquêtes préliminaires a permis d'examiner des causes traditionnelles d'infractions punissables par voie de mise en accusation, qui ont été réglés au cours de l'exercice 2006-2007. L'étude se fonde sur l'ensemble de données tiré de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA) et de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC) du CCSJ pour Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Québec. L'ensemble de données représente un total de 80 881 causes traditionnelles d'infractions punissables par voie de mise en accusation. Les activités préalables et postérieures à l'étude ont permis d'examiner des causes où une enquête préliminaire a été tenue entre le 1^{er} juin 2003 et le 31 mai 2005. Les données proviennent de l'ETJCA et l'EITJC du CCSJ pour la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, le Nunavut et le Québec. Cet ensemble de données représente 17 616 causes où une enquête préliminaire a été tenue.

⁷ A Preliminary Inquiry into the Preliminary Inquiry, par Cheryl Marie Webster, Département de criminologie, Université d'Ottawa, 30 mars 2005. Ce rapport présente un examen initial de l'utilisation de l'enquête préliminaire au sein des cours criminelles canadiennes. Les données utilisées pour la préparation de ce document couvrent toutes les affaires concernant les accusations portées sous le régime du *Code criminel* et d'autres lois fédérales et examinées par les cours criminelles pour adultes provinciales/territoriales de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Des données provenant de ces onze secteurs de compétence canadiens étaient disponibles pour au moins une des cinq années comprises entre 1998-1999 et 2002-2003 et visent un peu plus de 2,2 millions d'affaires.

⁸ Dans les compétences étudiées.

⁹ Enquêtes préliminaires : Analyse des répercussions des modifications proposées au projet de loi C-15A, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada (rapport interne).

¹⁰ Dans les compétences étudiées.